

## SEANCE DU 16 JUILLET 2025

Date de la convocation :  
Le 10 juillet 2025  
Nombre de conseillers  
en exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 13  
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le 16 juillet, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Monsieur LACHAUD Jean-Luc, Maire.

Présents : M. LACHAUD, DUPONT, Mme BLONDY, MM. Camille André CELERIER, Camille CELERIER, Mme BONNET, M. GIBEAU, DUQUEROIX, Mmes PECOUT, LUCAS ROPER, MM. Jean-Luc CELERIER, BEISEL.

Excusée : Madame MARCOU

Procuration : Madame MARCOU a donné pouvoir à Madame BONNET

Secrétaire de séance : Madame BONNET Marion

### 1. **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 juin 2025**

Le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2025, préalablement transmis à la séance est approuvé à l'unanimité.

### 2. **Décisions prises lors de la séance**

#### **DELIBERATION N° 24 2025 – AMORTISSEMENT SUBVENTION**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que lors du transfert de la compétence eau au syndicat Vienne Briance Gorre, une subvention n'a pas été prise en compte, d'un montant de 11 250 €.

Elle apparait sur le budget principal et il faudrait l'amortir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide : d'amortir la subvention sur une durée de 5 ans à savoir (2 250 € par an).

Les décisions modificatives seront prises pour faire face à cette dépense sur le Budget principal 2025

-----

#### **DELIBERATION N° 26 2025 - DM POUR FAIRE FACE A L'AMORTISSEMENT DE SUBVENTION – BUDGET PRINCIPAL**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023	020	2 250.00
<b>Investissement dépenses</b>						<b>2 250.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 250.00</b>
Recettes et quote-part des subventions 042				777	020	2 250.00
<b>Investissement recettes</b>						<b>2 250.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 250.00</b>

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Etat et établissements nationaux 040				13911	020	2 250.00
<b>Investissement dépenses</b>						<b>2 250.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 250.00</b>
Virement section de fonctionnement 040				021	020	2 250.00
<b>Investissement recettes</b>						<b>2 250.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 250.00</b>

-----

**DELIBERATION N° 27 2025 - DM 3 ET 4 POUR FAIRE FACE AUX  
AMORTISSEMENTS – BUDGET ASSAINISSEMENT**

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations techniques matériel				2315	H.O.	2 350.00
<b>Investissement dépenses</b>						<b>2 350.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 350.00</b>
Frais d'études, de recherche 040				2803	H.O.	2 350.00
<b>Investissement recettes</b>						<b>2 350.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>2 350.00</b>

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Divers	618		1 000.00			
Frais postaux	626		750.00			
Autres	6288		600.00			
Dotations aux amortissements 042				6811		2 350.00
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>2 350.00</b>			<b>2 350.00</b>
			<b>Solde</b>			<b>0.00</b>

-----

**DELIBERATION N° 28 2025 - AMENAGEMENT DU DONJON ET DE SES ABORDS**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du Donjon et de ses abords.

Le budget global des travaux est estimé à 1 432 933 €.

Il donne lecture des différentes subventions attribuées ou sollicitées

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du lancement du projet

Après en avoir délibéré par 10 voix pour et 3 voix contre :

**ACCEPTÉ** : le lancement du projet de l'aménagement du Donjon et de ses abords.

-----

**DELIBERATION N° 29 2025 - INSCRIPTION DE CHEMINS AU PLAN  
DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE  
LA HAUTE-VIENNE**

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions.

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, complétée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

Vu la circulaire ministérielle du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée.

Vu la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux (article 28), modifiant l'article L 361-1 du Code de l'environnement relatif aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le Conseil municipal de CHATEAU-CHERVIX,

**Décide :**

- D'approuver l'inscription au PDIPR de l'itinéraire « **Liaison Sur les pas des résistants - Circuits de Château Chervix** », présenté par la Commune de Magnac-Bourg dont le tracé est reporté sur le fond de carte IGN, annexé à la présente délibération.

- De demander l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :  
(CR= chemin rural, SN= sans nom)

**Liaison Sur les pas des résistants – Circuits de Château-Chervix**

- CR SN de p. E 540 à E 1248
- CR SN de p. E 1046 à E 1170

reportés sur le plan cadastral et/ou la carte IGN annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal s'engage à :

- Ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou en partie les chemins concernés (en cas de nécessité absolue par exemple à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil municipal proposera au Conseil départemental un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours) ;

- Conserver le caractère public et ouvert des chemins concernés pour y maintenir une libre circulation ;

- Autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste en la réglementant si besoin ;

- Assurer ou faire assurer les travaux d'aménagement, de gestion et d'entretien sur les chemins inscrits ;

- Autoriser la réalisation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre, équestre et cycliste utilisant les chemins inscrits ;

- Autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'inscription au PDIPR (convention de passage...);

- Autoriser le Maire à signer la convention cadre avec le Département.

-----

## **DELIBERATION N° 30 2025 - CREANCES ETEINTES**

Sur proposition de M. le Trésorier reçu par courriel le 11 juillet 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Budget principal M57 :

- n° liste 7369850512 de l'exercice 2024 montant : 139.31 € ;

**Décide** : d'admettre en non-valeurs des créances éteintes pour un montant total de 139.31 €.

**Impute** : la dépense au compte 6542 du budget de l'exercice en cours de la commune.

**Autorise** : Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

-----

**DELIBERATION N° 31 2025 - Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une collecte de dons à l'occasion de l'aménagement du donjon.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par la délibération 2025-28 du 16 juillet 2025, il a été décidé d'entreprendre les travaux de l'aménagement du donjon.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 432 933 €.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet, il convient de lancer en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises. Les dons pouvant donner lieu à avoirs fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De lancer** une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises ;
- **Désigne** M. Jean-Luc LACHAUD, référent pour la collecte de dons ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite de collecte de dons avec la fondation du Patrimoine et l'association des Amis de la Tour ;
- **Autorise** le règlement à la Fondation de Patrimoine du forfait de 200 € pour les frais d'ouverture de dossier.

-----

## **DELIBERATION N° 32 2025 – PROJET EN VUE D'UNE LABELLISATION PAR LA MISSION NATIONALE DU 80<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION**

M. le Maire retrace le projet de valorisation du patrimoine mémoriel sur l'histoire des enfants juifs réfugiés au château de Montintin et plus largement de l'OSE (œuvre de secours aux enfants) mais aussi des « Juste parmi les nations ».

Il indique que dans la continuité du projet, il serait opportun de créer l'implantation de panneaux de médiation sur le Chemin de mémoire « Les enfants de Montintin ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Demande** : la labélisation du Chemin de mémoire « Les enfants de Montintin »
- **Accepte** : l'achat de panneaux de médiation
- **Dit** : que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal
- **Demande** : une subvention auprès du Ministère de la défense

-----

## **ORDRE DU JOUR**

### **3. Décision définitive sur le lancement du projet d'aménagement du donjon et de son plan de financement**

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du Donjon et de ses abords.

Le coût global HT du projet s'élève à 1 788 341 € réparti comme suit :

- 1 432 933 € (aménagement, bâtiments, scénographie)
- 355 409 € (aménagements paysagers)

3 lots sont infructueux à ce jour : Plâtrerie/peinture – Plomberie – Electricité

## Financement de la 1<sup>ère</sup> tranche

(Donjon – Centre d'interprétation et scénographie)

- **DRAC** : 30,50 % (arrêté du 07/07/2025) : 436 415 € + 9 746 € - Uniquement sur le Donjon
- **CONSEIL REGIONAL** : 23.80 % (arrêté en attente) 341 138 € - Sur l'ensemble de la 1<sup>ère</sup> tranche
- **CONSEIL DEPARTEMENTAL** : 22,80 % en CDDI – 90 000 € (arrêté du 17/06/2025) + autres tranches 237 000 € soit aide départementale maximale de 327 000 €.
- **ETAT (DETR/DSIL)** : 9,50% (arrêté de 136 758 €)
- **FEDER** : 4,80 % soit 68 379 € (avis favorable du 18/06/2025)
- **AUTOFINANCEMENT** : 123 242 € soit 8,60 %. Voir si emprunt ou pas sachant que 3 emprunts se terminent en avril 2025, août 2025 et octobre 2026.

## Budget prévisionnel de fonctionnement

Poste de dépenses	Scénario1	Scénario 2
Salaires saisonniers (3 mois)	7 800	3 900
Stagiaire master (3 mois)		1 800
Stagiaires master (2* 3 mois)		
Visites de groupe (Office Tourisme)	1 650	1 650
Visites évènementielles	bénévole	bénévole
Exposition annuelle (y compris assurance)	3 000	3 000
Electricité (éclairage led)	300	300
Divers (bureau contrôle, extincteurs...)	150	150
Hébergement site internet	50	50
Mise à jour site internet	OT/Amis de la Tour	OT/Amis de la Tour
Abonnement internet/téléphone	500	500
Flyer annuel	500	500
Assurance (surcoût)	200	200
Ménage	saisonnier/commun	saisonnier/commune
Entretien espaces verts	commune	commune
<b>Total</b>	<b>14 150</b>	<b>12 050</b>
Prix d'entrée moyen	5	5
Nombre d'entrées nécessaire	<b>2 830</b>	<b>2 410</b>

Le lancement du projet d'aménagement du donjon et de son plan de financement sont soumis au vote de l'assemblée :

Le Conseil Municipal se prononce par 10 voix POUR et 3 CONTRE.

Le lancement du projet est donc validé (voir délibération 28 2025).

-----  
Madame Jessica LUCAS ROPER quitte la séance à 21h16.  
-----

#### 4. Candidatures pour la reprise du restaurant du Relais du Puy de Bar

- Monsieur Xavier QUANTY (Eybouleuf) souhaite à nouveau visiter les locaux. Un rendez-vous est fixé le 21 juillet 2025, à 15h.  
Précisions complémentaires envisagées : Fermeture du Relais à 19h les soirs de la semaine, mais soirée à thème et ouverture le week-end.
- Monsieur et Madame Marie-Anne et Léo CAILLAUD (Charente-Maritime) se font aider par la CCI pour le montage du dossier.
- Madame BUXERAUD (Magnac-Bourg) a visité le Relais, le 30/06/2025.

#### 5. Décision sur l'engagement des travaux du restaurant

Vu l'avancée du recrutement, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'autorisation de lancer les travaux.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 contre de commencer les travaux de rénovation du Relais de Puy de Bar.

Après consultation, l'entreprise VEDRENNE a été retenue, pour les travaux de plomberie et d'électricité.

## 6. **Compte-rendu du travail au sein des Commissions et autres organismes**

### Commission « Bâtiments »

Hangar à plaquettes : Relancer l'entreprise MINSAT pour la réalisation du mur coupe-feu.

Entretien de la salle polyvalente et de la salle des Tilleuls ➤ Voir si un agent d'entretien peut effectuer de temps en temps le nettoyage de ces deux salles.

Un agent technique s'occupe des états des lieux entrée/sortie.

### Commission « Animation »

Concert de guitare le vendredi 25 juillet, 21h, à l'église ➤ Prévoir 15 plateaux repas pour les musiciens (Voir avec le Bar/Alimentation de la Tour).

### Commission « Jeunesse et sport »

Etang de Puychaumartin :

↳ Commander un filet pour le terrain de volley.

↳ La Commission Sécurité a effectué une visite de contrôle du Poste de Secours, le 10/07/2025. Rien à signaler, rappel cependant de la nécessité de deux surveillants de baignade sur le site.

### Commission « Ecole »

Cantine scolaire ➤ Le responsable de la cantine a vu avec le Gérant du Fournil du Petit Gueulard, pour lui prendre occasionnellement du pain.

## 7. **Questions diverses**

- *Ecole*  
Engager une réflexion sur la climatisation des salles de classe du rez-de-chaussée.
- *Réseau de chaleur*  
Plaquettes bois : Toujours en attente du retour de Monsieur Damien LACOTE (Manufacture Limousine de Clôtures), pour l'abattage des arbres sur les parcelles communales. Il n'y a plus de stock pour cet hiver : prévoir l'achat de camions de plaquettes, auprès de la CUMA DE L'OR NOIR.
- *Collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine*  
Le lancement de la collecte de dons est prévu le 30 août 2025, jour du Comice Agricole. Organiser cet événement. Voir également avec Madame Jessica LUCAS ROPER (détournage des pierres, invitations, création du site...).
- *Médailles d'honneur régionale, départementale et communale*  
Prévoir une date avant une séance du Conseil Municipal, pour la remise des médailles du travail, aux 3 agents concernés.
- *Tour du Limousin*  
Rappel : 22 signaleurs sont nécessaires sur le parcours qui traverse la commune. Contacter les volontaires des précédentes éditions et solliciter l'ASCC.
- *Dates à retenir*  
25 juillet, 21h : Concert de guitare de l'Académie Yann Raix, à l'église de Château-Chervix  
4 août, de 15h à 17h : Visite de Monsieur le Préfet (présentation projet Tour – Accueil au Relais du Puy de Bar)  
23 août, 12h – 12h30 : 100 ans de Madame Simone GIBEAU au Relais du Puy de Bar  
25 août, 18h30 : Réunion adjoints  
Prochain conseil municipal : le 08 septembre 2025

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

**Le Maire,**  
**LACHAUD Jean-Luc**

**La Secrétaire**  
**BONNET Marion**